



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (18h30)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
En exercice	: 33	
Présents	: 27	
Votants	: 29	
Convocation et affichage	: 23/09/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Louisa GRENOT

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON).

Etaient absents et excusés : Sophal LIM, Véronique NEE, Jamal NAJI, Laura MARTINS PEIXOTO.

**CM-2022-245 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION "CAP SOLIDAIRES" - ORGANISATION D'UNE CONFERENCE**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

Dans le cadre de la politique de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions dans les quartiers prioritaires de la Ville en complément de la programmation financière du contrat de ville.

L'association « CAP SOLIDAIRES » prévoit l'organisation d'une conférence ouverte à l'ensemble de la population annonéenne et animée par M. Abdenour BIDA, philosophe, chargé de mission sur la « pédagogie de la laïcité » au sein du ministère de l'Education Nationale et du Haut conseil de l'Intégration, et la population annonéenne (familles, professionnels, partenaires), en vue d'échanger sur les thématiques suivantes :

- La compatibilité des croyances avec les valeurs de la République française : la laïcité vue par un philosophe ;
- Mieux appréhender les relations entre religions et éthique professionnelle ;
- Accompagner les parents dans la construction de l'enfant citoyen français, en accord avec sa culture et ses croyances.

La mise en œuvre du projet est prévue fin octobre 2022.

Le portage financier de l'action est entièrement assuré par l'association « CAP SOLIDAIRES », signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la ville d'Annonay. Une subvention de 1 000 € est sollicitée par l'association.

VU l'avis favorable de la commission générale du 22 septembre 2022

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 1 000 € à l'association « CAP SOLIDAIRES » pour l'organisation d'une conférence.

**DECIDE** le versement à « CAP SOLIDAIRES » de ladite subvention exceptionnelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 03/10/22  
Affiché le : 03/10/22  
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220929-35784-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET